

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3052

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôles de compétitivité - Nouvelle répartition de l'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012

Délibération n° 2012-3052

commission principale :	développement économique
objet :	Pôles de compétitivité - Nouvelle répartition de l'autorisation de programme
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0739 du Conseil du 11 mai 2009, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et de développement et autres projets d'investissement des pôles de compétitivité suivants : Lyonbiopôle (santé-infectiologie), Axelera (chimie-environnement), Lyon Urban Truck & Bus -LUTB- (transports collectifs de marchandises et de personnes), Imaginove (image, jeux, vidéo) et Techtera (textiles).

A cette fin, une autorisation de programme (AP) globale de 12 000 000 € a été votée pour la période 2009-2011, assortie du calendrier prévisionnel des engagements suivants :

Libellés	Programme 2009 en €	Programme 2010 en €	Programme 2011 en €	Total AP en €
opération n° 0P02O1556 pôle de compétitivité Lyonbiopôle 2009-2011	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
opération n° 0P02O1553 pôle de compétitivité Axelera (chimie- environnement) 2009- 2011	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
opération n° 0P02O1555 pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus - LUTB - 2009-2011	600 000	600 000	600 000	1 800 000
opération n° 0P02O2062 pôle de compétitivité Techtera 2009-2011	200 000	200 000	200 000	600 000
opération n° 0P02O1554 pôle de compétitivité Imaginove 2009-2011	200 000	200 000	200 000	600 000
Total	4 000 000	4 000 000	4 000 000	12 000 000

Par délibération n° 2011-2631 du Conseil du 12 décembre 2011, la Communauté urbaine a souhaité prolonger d'un an la durée d'exécution des contrats de performance qui la lient avec chacun des pôles de compétitivité, avec une nouvelle échéance portée au 31 décembre 2012.

Sur le montant total des 12 000 000 €, 9,56 M€ ont d'ores et déjà été engagés. Pour le 13° appel à projet fonds unique interministériel, il est proposé de financer 4 projets issus des pôles de compétitivité à hauteur de 0,92 M€ proposés par délibérations séparées. Le reste à engager (13° appel à projet inclus) s'élève donc à 1,51 M€.

Par délibération n° 2012-2692 du 9 janvier 2012, la Communauté urbaine a approuvé la nouvelle répartition restant à engager sur l'autorisation de programme concernant le soutien aux projets de recherche et développement.

Pour faire face aux prochains appels à projets, et ainsi mieux répondre à ces opportunités de projets, il est proposé de procéder à une reventilation à la marge du solde de l'autorisation de programme de 12 000 000 €. Cette ventilation serait la suivante :

Libellé	Solde de l'autorisation de programme au 8 février 2012 (en €)	Solde de l'autorisation de programme au 25 juin 2012 (13° appel à projet fonds unique interministériel déduit) (en €)	Mouvements d'autorisation de programme (en €)	Nouveau solde d'autorisation de programme proposé (en €)
opération n° 0P02O1556 - pôle de compétitivité Lyonbiopôle 2009-2011	583 504	583 504	0	583 504
opération n° 0P02O1553 - pôle de compétitivité Axelera (chimie environnement) 2009-2011	1 216 864	962 934	- 314 446	648 488
opération n° 0P02O1555 - pôle de compétitivité LUTB 2009-2011	279 875	279 875	0	279 875
opération n° 0P02O2062 - pôle de compétitivité Techtera 2009-2011	256 279	- 14 446	+ 14 446	0
opération n° 0P02O1554 - pôle de compétitivité Imaginove 2009-2011	100 000	- 300 000	+ 300 000	0
Total	2 436 522	1 511 867		1 511 867

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe d'une nouvelle répartition des 1 511 867 € restant à engager sur l'autorisation de programme précédemment individualisée concernant le soutien aux projets de recherche et développement des pôles de compétitivité.

2° - Décide la nouvelle répartition de l'autorisation de programme individualisée P02 - Rayonnement national et international sur les opérations :

- n° OP02O1556 - pôle de compétitivité Lyonbiopôle 2009-2011 :	583 504 €
- n° OP02O1553 - pôle de compétitivité Axelera 2009-2011 : (962 934 € total actuel - 14 446 € pour Techtera et 300 000 € pour Imaginove)	648 488 €
- n° OP02O1555 - pôle de compétitivité Lyon Urban Truck & Bus 2009-2011 :	279 875 €
- n° OP02O2062 - pôle de compétitivité Techtera 2009-2011 : (+ 14 446 € d'Axelera)	0 €
- n° OP02O1554 - pôle de compétitivité Imaginove 2009-2011 : (+ 300 000 € d'Axelera)	0 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.